POLYNESIE FRANCAISE TAHITI COMMUNE DE FAA'A -=00O00=-

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité -=00000==

DELIBERATION Nº 46 /91 (du 28 Décembre 1991)

HEBIVISION DES ILES SOLL VENT ATTIVE 16: 3- MARS 1992 BP 884 MOV.

Fixant à nouveau le taux de certaines taxes municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAA'A

Vu l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans la Polynésie Française, promulguée dans le Territoire par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu la loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans la Polynésie Française, promulguée dans le Territoire par arrêté n°0368/AA du 25 janvier 1978 ;

Vu le décret n°80-918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n°77-1460 du 29 décembre 1977 susvisée ;

Vu la Délibération n°44/87 du 23 Décembre 1987 fixant à nouveau le taux de certaines taxes municipales existantes ;

Dans sa séance du 28 Décembre 1991 :

ADOPTE

<u>Article 1er</u>.- A compter du 1er Janvier 1992, les taux des taxes municipales énumérées ci-après sont fixés comme suit :

TITRE | - ETABLISSEMENT D'ACTES D'ETAT CIVIL :

1°) EXTRAIT D'ACTES D'ETAT-CIVIL:

1° - Acte de Naissance	100 F
2°- Bulletin de Naissance	100 F
3°- Acte de Mariage	100 F
4°- Acte de Décès	100 F
5°- Acte de Reconnaissance	100 F

2°) LIVRET DE FAMILLE:

1°- Original (livret de famille)	5 000 F
2°- Duplicata	1 500 F

3°) CERTIFICAT ET ATTESTATION DIVERS :	100 F
4°) PHOTOCOPIE DE PIECES OU DOCUMENT :	100 F
5°) LEGALISATION DE SIGNATURE ET AUTHENTIFI- CATION DE PIECES :	100 F
TITRE II - DROITS DE VOIRIE :	
1°) <u>PERMIS DE CONSTRUIRE</u> :	
1°- Construction à usage commercial 2°- Construction en dur à usage d'habitation 3°- Construction en matériaux légers à usage	25 000 F 12 500 F
d'habitation	2 500 F
2°) CERTIFICAT DE CONFORMITE :	1 250 F
3°) <u>DIVERS</u> :	
- Copie de Plan de Construction - Droit d'Alignement - Attestations diverses - Constat divers - Compromis - Dossier d'Appel d'Offres :	3 000 F 3 000 F 125 F 625 F 625 F
a) Marché inférieur à 50 000 000 F b) Marché supérieur à 50 000 000 F	25 000 F 50 000 F
TITRE !!! - ETABLISSEMENT ET EXPEDITIONS D'ACTES	

Article 2.- La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

FAA'A, le 28 Décembre 1991

28 MARS 1992

Le Maire :

O. TEMARU